COUR DU BANC DE LA REINE

Montréal, 3 Septembre 1888.

La cour du Banc de la Reine s'est ouverte à 40 heures, ce matin, sous la présidence de Son Honneur le juge Dorion.

La cour était bondée de curieux attendant avec impatience le moment où Kehoe serait appelé.

Comme nous l'annoncions hier, un jury devait être nommé pour se prononcer sur l'état mental du prisonnier.

A l'ouverture de la cour, M. C. B. Carter demande que le procès de M. le juge Armstrong soit fixé au 17 courant. M. le juge devra répondre ce jour là à une accusation de libelle portée contre lui par les directeurs de la filature de coton Hochelaga.

Le crime de Kehoe

John Kehoe est appelé à la barre.

Le meurtrier de Donnelly, du Griffintown, surgit de la boîte des prisonniers renfrogné, abruti et muet. Il est vêtu en étoffe grise et semble vouloir se cacher la figure dans son habit.

M. Trenholme demande qu'un jury spécial soit assermenté pour constater si le prisonnier est muet par malice ou par visite de Dieu.

M. Sicotte, greffier de la couronne, s'adresse à l'accusé : " Levez la main droite." Kehoe ne bouge pas, puis après un moment d'hésitation lève la main droite. Après la lecture de l'accusation, le greffier lui demande s'il est coupable. Le prisonnier se frotte la figure, puis marmote qu'il a déjà subi son procès et qu'il n'est pas coupable.

Voyant qu'il était sorti de son mutisme, on renonce au jury proposé et la couronne propose d'en assermenter un autre pour constater que le prisonnier n'est pas fou et peut répondre à l'accusation portée contre lui.

M. Curran, son avocat, dit qu'il ne s'oppose pas à ce jury, mais il demande que le procès soit déféré à un autre terme, vu qu'il faut quelques mois pour faire constater la folie. Pour le moment, d'après les médecins et le geôlier, Kehoe a tous les symptômes nécessaires.

M. Trenholme répond que la seule question pour le moment est de savoir si le prisonnier comprend l'accusation portée contre lui, mais non s'il était fou lors du meurtre, ce qui est la défense au fonds.

Est-il fou ?

Le jury spécial est assermenté. Dr F. X. Perreault est le premier témoin et dit à l'avocat de la défense : " Je suis médecin depuis 1849. Depuis quinze années, je suis médecin de l'asile de la Longue-Pointe.

Samedi dernier, j'ai examiné l'état mental du prisonnier, à la prison de Montréal. J'ai été une demi-heure ou trois quarts d'heure avec lui.

Le prisonnier a présenté un état de stupeur complète et d'inertie. Il avait les symptômes d'un homme qui ne possède pas son esprit. Si j'étais appelé à me prononcer sur son cas, je ne pourrais rien dire aujourd'hui.

" Il faudrait le visiter fréquemment, étudier sa vie, son passé, ses mœurs, ses habitudes, et le soumettre à une étude médicale minutieuse. Cet examen durerait au moins deux mois. S'il est aujourd'hui comme samedi, il ne peut se défendre.

" Si le prisonnier feint la folie, il le peut pendant quatre, cinq ou six mois. Il faudrait cependant une très forte constitution pour résister à un jeu aussi prolongé !

En réponse à la Couronne—" Les médecins qui l'ont vu depuis une couple de mois, peuvent être en état de rendre un meilleur témoignage que le mien."

Au juge—" Le prisonnier paraissait très affaissé physiquement. Son pouls n'était pas normal. Les pulsations du cœur étaient irrégulières. Il était aussi dans un état d'insensibilité qui m'a fait soupçonner qu'il était affecté mentalement."

Dr. E. Devlin, un des médecins de la Longue-Pointe, dit : " J'ai fait des études spéciales avant d'entrer à cette institution. Samedi matin, j'ai examiné le prisonnier. J'ai été environ une demi-heure avec lui. En entrant dans sa cellule, j'ai remarqué qu'il marchait pesamment, d'une manière affaissée. Je lui ai parlé et je n'ai pas eu de réponse. J'ai levé sa tête avec difficulté et d'après les symptômes, je serais porté à croire qu'il était fou ; mais je n'ai pu me former une opinion définitive. Les pulsations du cœur et le pouls étaient irréguliers ; ses mains étaient froides.

" Hier soir, j'ai répété l'examen. Le prisonnier présentait les mêmes symptômes, sauf que ses mains étaient chaudes.

" D'après les indications actuelles, il me faudrait de trois à six mois pour m'assurer s'il est fou ou non.

A la Couronne : " Le prisonnier pouvait feindre ces symptômes."

Récit du geolier

Louis Payette, geôlier de la prison, dit : " Je connais le prisonnier depuis assez longtemps. Avant 1884, il a été en prison six fois. Cette année il a été mis sous ma charge le 26 juin dernier.

" Les premières années, j'ai remarqué qu'il n'était pas de bonne humeur, et ses qualités sociales laissaient beaucoup à désirer. Je le croyais dangereux pour les autres prisonniers, au point d'être obligé de toujours le surveiller de près. Je craignais que son mauvais tempérament le portât à des excès. Il travaillait bien et conversait peu avec ses compagnons.

" Depuis le 29 juin, pendant les premiers trois ou quatre jours, le prisonnier était très violent. J'ai dû le faire surveiller par un gardien. Un jour il a été frappé d'épilepsie. Je lui ai jeté de l'eau sur la figure, ce qui l'a fait revenir immédiatement.

" Le quatrième jour de son incarcération, il brisa une vitre de sa fenêtre, prit un morceau de vitre et se coupa au poignet et à la cheville du pied. Ces deux blessures lui firent perdre une grand quantité de sang. Notre médecin fut appelé et pansa les deux plaies.

" Après ces tentatives, il renonça à l'épilepsie et prit l'attitude qui le distingue maintenant. Quelques nuits, il était très agité. Il se levait, criait, gesticulait, en un mot, était torturé par des cauchemars.

" Depuis quelques semaines, il refusait de parler, même au chapelain. Il mangeait parfois une ou deux fois par jour. Il était continuellement sous la surveillance de deux gardiens. Aucune couchette n'était dans sa cellule, de crainte qu'il ne s'en servît pour se faire du mal.

" D'après ce que je puis voir, le prisonnier agit comme un idiot abruti. S'il fait le fou, il réussit bien.

" D'après les apparences, il n'est pas en état de donner des instructions à son avocat pour sa défense. "

A la Couronne : " Lorsque le prisonnier avait des accès d'épilepsie, je croyais qu'il faisait semblant. Je lui faisais de légères incisions au poignet, ce qui le faisait revenir immédiatement.

" Lors de ses premiers termes d'incarcérations, il n'a jamais eu ces accès."

Il simulait la folie

La Couronne entreprit de prouver alors que Kehoe est assez fin pour subir son procès.

Dr Desmarteau, médecin de la prison de Montréal :

" Je connais le prisonnier. Je l'ai observé presque tous les jours depuis le 27 juin dernier. D'après les examens que j'ai faits, je crois qu'il simule la folie. Je dis cela, aussi, d'après les antécédents du prisonnier. Je suis médecin de la prison depuis près de huit ans.

" Le 27 juin, son pouls battait 90 pulsations à la minute, ce qui n'est pas naturel ; j'attribuai cela à la crise nerveuse, crainte et peur.

" Le lendemain, son pouls battait entre 105 et 110. Ce que j'attribuai au coup violent qu'il s'est infligé à la tête en se frappant sur les murs de sa cellule. Deux jours après, son pouls est tombé à 90, puis a varié entre 80 et 90. J'attribue cette excitation du pouls à la contention que le prisonnier est obligé de garder pour simuler la folie.

" Le premier jour, il m'a dit : " Voulez-vous avoir la bonté de dire à mon père qu'il vienne ici. Je vais signer aujourd'hui. Je veux sortir d'ici."

" Son appétit était irrégulier. Il se privait, puis lorsqu'il cédait à la faim, il dévorait d'un appétit de fer. Il essayait aussi de s'empêcher de dormir, mais au bout de deux nuits, il dormait bien.

" La congestion produite par les coups infligés à la tête en se frappant sur les murs lui a causé une certaine excitation, mais il n'a jamais tombé d'épilepsie.

" Je crois qu'il est en état d'entrer en défense."

En réponse à la défense—" Cet homme n'a pas tous les symptômes de la folie, parce que je l'ai vu très souvent. Les autres médecins ont parfaitement raison de dire qu'ils ne sont pas en état de juger de son état mental, parce qu'ils ne font pas vu tous les jours. En un mois et demi à deux mois, un médecin qui l'aurait vu une fois ou deux par semaine, constaterait son état."

M. Curran—Avez-vous employé quelque instrument pour étudier l'état du prisonnier ?

Témoin—Il n'y en a pas, de ces instruments. Je n'en connais pas.

M. Curran—C'est bien, nous demanderons à un médecin qui en connaît.

Dr Duquet, chef des medecins de l'Asile de la Longue-Pointe, dit : " J'ai examiné de prisonnier le 13 juillet dernier, conjointement avec le Dr Lachapelle. Son pouls battait 105. Il avait deux blessures au poignet et au pied, ce qui causait son agitation. Je l'ai vu une dizaine de fois. La dernière fois, ça été il y a une semaine. Il refusait de répondre. Entre le 23 et 29 juillet, j'eus avec lui une conversation, qui me convainquit qu'il simulait la folie. Je dis au geolier en présence du prisonnier de soigner l'épilepsie avec des douches d'eau froide. Kehoe n'eut plus d'accès.

" En resumé, tout est simulé ".

M. Trenholme—Je crois que Dr Devlin est sous votre contrôle ?

Dr Duquet—Oui, il appartient au bureau des médecins de l'Asile.

M. Curran—Croyez-vous qu'il ne serait pas à propos de vous entendre avec vos deux confrères medecins de l'Asile, pour étudier ce cas.

Dr Duquet—Si mes confreres avaient vu le prisonnier aussi souvent que moi, ils partageraient mon opinion.

Dr E. P. Lachapelle dit qu'après examen, il s'est convaincu que le prisonnier était sain d'esprit et simulait la folie.

Caza à la barre

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, le grand jury rapporte des *true bill* contre Alexander Shearer, détournements de fonds (3 accusations.

A. K. Caza, meurtre.

C. A. Pitcher, pour avoir apporté au Canada de l'argent volé.

Le grand jury est libéré jusqu'à jeudi de la semaine prochaine.

Les accusés nommés plus haut plaident non coupables.

Alexandre Caza est appelé à la barre ; il entend la lecture de l'accusation, portée contre lui et plaide " non coupable."

Son procès est fixé au quatorze septembre.

Charles Pitcher est aussi appelé à subir son procès.

La folie de Kehoe

M. le juge Dugas est appelé comme témoin dans l'affaire Kehoe. Un constable dut relever la tête du prisonnier à force de bras, pour permettre au témoin de le voir en face.

M. Dugas dit qu'il connait l'accusé depuis plusieurs années et que toujours il a eu une apparence à peu près semblable. Il faisait parfois le fou. Une fois, le prisonnier simula la folie, et après avoir consulté sa famille, M. Dugas put faire son procès et le condamna à la prison parce qu'il était convaincu que Kehoe était sain d'esprit.

Kehoe déclaré sain d'esprit

M. Curran adresse ensuite la parole aux jurés. Il insiste particulièrement sur le témoignage de M. Payette, le geôlier de la prison de Montreal. Pendant ses nombreuses incarcérations, d'après le témoignage de M. Payette, Kehoe a donné plusieurs preuves d'un esprit en désordre. Il était toujours morne, sombre, agité. Il n'avait aucune raison, ajoute M. Curran, de simuler la folie dans ces circonstances, puisqu'il était condamné.

L'avocat de la couronne exposa que, d'après toutes les apparences, le prisonnier Kehoe simulait la folie. Il recommanda au jury de ne pas se fier aux apparences. Le prisonnier est sous le poids d'une accusation très grave, et il a tout intérêt à paraître fou afin d'éviter le châtiment qui pèse sur sa tête.

Son Honneur le juge expose ensuite la cause aux jurés et résuma les témoignages qui avaient été rendus.

Les jurés se retirerent quelques minutes pour deliberer. A trois heures et demie, ils revinrent en cour et déclarèrent que Kehoe, accusé de meurtre, était sain d'esprit.

LA FETE DU TRAVAIL

La fête du travail a été célébrée hier pour la première fois à Montréal. Cet essai a très bien reussi car la fête a eu beaucoup d'éclat.

De bonne heure, le matin, la ville, principalement les quartiers ouvriers, se ressentait d'une animation extraordinaire.

Bientôt, on vit circuler au milieu de la foule qui encombrait les rues, des ouvriers d'un âge plus avancé, en redingote noire, avec chapeaux de soie, portant des insignes de diverses sociétés ouvrieres, la plupart officiers de ces mêmes sociétés.

La musique des fanfares se fit entendre successivement dans tous les quartiers habités par la classe ouvriere, appelant les hommes sous la bannière des sociétes. L'heure fixée pour le départ de la procession étant proche, le Champ de Mars et les rues voisines furent envahis par une foule nombreuse. De tous côtés drapeaux et bannières flottaient au vent, ondulant sous les caresses d'une brise légere, attiédie par les rayons d'un soleil bienfaisant. La nature a voulu rendre la fête des ouvriers plus éclatante en lui envoyant une journée ensoleillée et une température très agreable.

La procession s'est mise en marche à neuf heures et vingt minutes sur la rue Craig, la rue Gosford et la rue Notre Dame.

FABRIQUES DE MONTRES

En tête de la procession, marchaient les ouvriers des fabriques de boîtes de montres ; ils portaient, suspendue à leur boutonnière, une montre d'or. Le corps de musique de l'Artillerie de Garnison les précédait. C'étaient les ouvriers de la Montréal Watch Case Company et ceux de la United Watch Case Company.

TAILLEURS DE PIERRE ET CARRIERS

Au second rang défilaient les tailleurs de pierres et les carriers, les tailleurs de pierres au nombre de 500, précédés de la musique l'Harmonie, et la société des carriers du Coteau Saint Louis, comptant 300 membres, suivie d'un carrosse dans lequel avaient pris place quatre vieillards tout blancs qui forment ce qu'on appelle la société des anciens carriers. Sur leurs voitures, on lisait l'inscription suivante : *Anciens carriers du Coteau Saint-Louis.*

LES PEINTRES

L'Union des peintres venait ensuite. Les peintres étaient au nombre de 150 dans la procession, et ils étaient suivis du cercle dramatique de Saint Jean-Baptiste, qui compte environ cinquante membres.

CHARPENTIERS.

Les charpentiers, ou plutôt la Fraternité des Charpentiers, suivaient les Typos et les Pressiers et avaient à leur tête la fanfare de Sainte-Cunégonde. Environ 200 membres de la Fraternité marchaient dans les rangs de la procession.

LES BRIQUETIERS.

Venait ensuite la plus nombreuse après celle des cordonniers, l'Union Canadienne des Briquetiers. Il y avait au delà de 450 briquetiers dans la procession et ce corps était précédé de la fanfare Union Musicale.

TYPOS ET PRESSIERS

Les typographes et les pressiers étaient naturellement peu nombreux dans la procession, la plupart d'entre eux ne pouvant laisser l'atelier, où ils sont obligés de composer et d'imprimer les journaux du soir de la ville. On en comptait cependant une centaine.

Les autres sociétés défilaient dans l'ordre suivant :

Le cercle National était précédé de la fanfare Philharmonique.

L'association des platriers, comptant 200 membres.

Les Chevaliers du Travail de l'assemblée Salaberry, au nombre de 50.

Les menuisiers et les charpentiers, 200 membres.

Le cercle Lafontaine, cinq voitures doubles transportant les membres.

LES CORDONNIERS

Les plus nombreux de beaucoup dans les rangs de la procession étaient les cordonniers. Ils avaient en tête la fanfare de Maisonneuve et marchaient dans les rangs au nombre de 800.

L'Association de la fermeture de bonne heure venait à la suite des cordonniers et elle était suivie elle-même par l'Union des Mouleurs, 200 membres, avec la Musique de Saint-Henri en tête.

LES CIGARIERS

La place d'honneur avait été réservée aux cigariers, qui étaient environ 400 dans la procession. Ils avaient à leur tête le musique de la Cité en grande tenue. Dans leurs rangs, on remarquait plusieurs bannières sur lesquelles se lisaient des inscriptions comme les suivantes : " Encourageez le travail honnête," *Suppress the work of the children.*

La marche de la procession était fermée par le carrosse dans lequel avaient pris place M. Théophile Godin, président du Conseil Central des Arts et Métiers ; M. Geo. Warren, 3ème vice-président de l'Internationale des Cigariers ; M. Geo. Gale, président de l'Union Typographique de Québec et délégué des Chevaliers du Travail de la même ville ; M. Martin Taley, aussi délégué des Chevaliers du Travail de Quebec et conseiller municipal de la vieille capitale.

Il y avait en tout huit corps de musique dans la procession.

LE PARCOURS.

Le parcours de la procession avait été décoré et pavoisé avec profusion par les habitants des diverses rues ou elle devait passer.

Sur la rue Notre-Dame, la maison Beullac, la maison L. E. Beauchamp, la maison J. C. Beauvais se sont distinguées.

Entre la rue Brock et la rue Visitation les décorations étaient aussi fort jolies.

Sur la rue Sainte-Catherine, les maisons Treffle Vadebonceur, Archambault Frères, Gagnon, St Pierre et Cie, Lord Frére, Gagnon et Allary, Jos. Roy, Letendre et Arsenault, Dupuis et Labelle, Charles Desjardins, Dupuis Frères, Beauchamp et Hetournay, A. S. Lanctois, Fogarty, Brothers, étaient pavoisées avec profusion, ainsi que les salles de l'Union Saint-Pierre et de l'Union Saint-Joseph.

La rue Saint Laurent était encore richement pavoisée, les banderoles et les drapeaux tricolores y marialaient leurs couleurs en tous sens à côté des drapeaux anglais. La maison Boisseau et Frere et la maison Lamy avaient fait les plus grandes décorations.

En général, le parcours de la procession offrait un fort beau coup d'œil et rehaussait par ses décorations l'éclat de la fête des ouvriers.

La procession se rendit au champ de l'exposition ou prirent place plus de 8,000 personnes. Il y eut alors, le reste de la journée, jeux, courses, danses, amusements de toute sorte.

Les concours de la crosse entre les clubs Saint-Laurent et Junior Shamrock, ont été très animés et très intéressants.

Le soir, illumination et danse ; la musique de la cité a exécuté un programme choisi.

Bref, cette fête a été un succès sous tous rapports, et fait honneur aux ouvriers.

PROVINCE DE QUÉBEC

ORFORD—Plusieurs arpenteurs, sous la direction de MM. Mitchell, sont à faire le tracé du chemin de fer du mont Orford. Ce chemin qui doit mettre en communication Eastman avec Lawrenceville, traverse une région richement boisée. Les travaux seront probablement commencés à l'automne et terminés dans l'espace d'une année.

SHERBROOKE—Dimanche dernier, M. le grand vicaire Dufresne a parlé de l'urgence qu'il y a de transporter les corps du vieux cimetière dans le nouveau. L'ancien cimetiere est dans un état d'abandon relatif et les personnes qui ont des parents qui y reposent seront bien aises, sans doute, de voir à ce que les corps soient déposés dans un lieu de sûreté. M. le Grand Vicaire espère que l'exhumation se terminera à l'automne, car c'est l'intentention des autorités religieuses de disposer de ce terrain bientôt.

GRANBY—Il y aura les 7 et 8 septembre prochain, deux soirées de bazar. Les recettes seront pour la construction du collége.

—Les travaux de construction du collége de Granby sont poussés activement, et l'édifice sera prêt pour y commencer l'enseignement à l'automne.

—Grâce à l'esprit d'entreprise de nos concitoyens et aux excellents pouvoirs d'eau que nous fournit la branche nord de l'Yamaska, il règne une bonne activité dans ce village. Ces pouvoir d'eau sont mis à profit surtout par la compagnie manufacturiere de caoutchouc.

TROIS-RIVIERES—M. le chanoine L. Richard du Séminaire des Trois-Rivières, est revenu ces jours derniers de son voyage dans les provinces maritimes. Il s'était proposé d'aller visiter à loisir l'Acadie d'où viennent ses ancêtres ainsi que tous les acadiens du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard. Il nous revient enchanté de son séjour dans ce beau pays et au milieu de cette intéressante population qui nous est attachée par tant de liens. Il s'est arrêté surtout dans l'ancienne Acadie à Beau-Bassin, Beau-Sejour, Grand-Pré, La Vallée de la Gaspéreau, Port-Royal etc. Partout où il a rencontre des Acadiens, il a reçu l'accueil le plus cordial et a remporté les plus précieux souvenirs de tous ces braves descendants de nos communs ancêtres.

M. le chanoine Richard et son compagnon de voyage M. l'abbé Denoncourt, ouvre le regain de santé qu'ils ont puise sur les plages du golfe, ne tarissent pas en éloges sur les mille choses intéressantes qu'ils ont vue dans leur voyage.

WATERLOO—Les meilleures nouvelles nous arrivent de la Lièvre. C'est sur cette rivière de la Lièvre, au rapide l'Original, qu'il y a environ deux ans deux jeunes gens de Waterloo allaient s'établir. Ces braves colons, MM. Solime Alix et Adolphe Bail, sont allés se placer en pleine forêt, là où pas un arbre encore n'avait été coupé dans une région fréquentée jusque là par des trappeurs sauvages seulement. Il fallait du courage, de la persévéranace et de l'énergie et nos jeunes amis ont eu tout cela. Ils aujourd'hui ils en sont déjà bien récompensés. Près de cinquante colons, encouragés par leur exemple, sont venus se grouper autour d'eux et commencer à défricher ces magnifiques terrains qui promettent de devenir les plus belles fermes de la province.

Depuis un mois MM. Alix et Bail ont un moulin à scie qui marche nuit et jour. Les colons pourront donc maintenant avoir du bois pour se bâtir.

Nous apprenons aussi que la récolte est vraiment merveilleuse, dans cette région, cette année. Tous les les grains et les légumes sont d'une beauté admirable. Et l'hiver prochain tout ce grain pourra être réduit en farine au moulin de MM. Alix et Bail qui vont y faire mettre une paire de moulanges.

PIOPOLIS—Jeudi dernier, la bénédiction solennelle d'une cloche a eu lieu ici ; elle a été donnée par Monseigneur Antoine Racine, evêque de Sherbrooke, accompagné de M. le Grand Vicaire Dufresne et des Reverends J. B. A. Cousineau, curé de Sainte Agnes ; D. Bellemare, curé de Chesham ; M. Hernier, vicaire de Sainte Agnès et A. Séguin, curé de Sainte-Cunégonde, de Montréal, premier missionnaire de Piopolis, et qui a fait le sermon pour cette circonstance. M. Séguin s'est acquitté de sa tâche avec facilite et l'auditoire, qui était grossi par beaucoup de citoyens des paroisses environnantes, venus exprès pour la fête, a bien goûté ce sermon.

La recette a été généreuse et abondante et a dépassé l'attente de notre digne curé. M. l'abbé A. A. Gagnon. Après la cérémonie et sur l'invitation cordiale de notre curé, Sa Grandeur, les messieurs du clergé, les parrains et marraines et toutes les personnes presentes ont pris part à un magnifique diner, présidé par Sa Grandeur. On remarquait le Révd. A. Séguin à la table, qui avait deux zouaves pontificaux en costume a ses côtés ; l'attaque a été sérieuse et soutenue, personne n'a donné quartier tant qu'il y a eu des plats qui voulaient montrer quelque resistance. Une adresse de bienvenue a été présentée à Sa Grandeur par M. le maire A. Grenier ; Sa Grandeur y a répondu et a été très heureuse dans sa réponse ; les sages conseils et l'encouragement qu'Elle nous a donnés porteront leur fruit.

—La récolte ici est bien belle et abondante ; mais les dernières pluies ont causé quelque dommages à la récolte de foin ; le grain est intact et nous espérons le voir tout mûr vers le 15 septembre.

—Il y a quelques bonnes terres à vendre à bon marché ; avis à ceux qui ont des jeunes gens à établir.

HABITS DE CHOIX

NOUS FAISONS DE L'HABILLEMENT POUR HOMME

UNE SPECIALITE

P. O'Reilly

Nos 269 et 271, rue Wellington

OTTAWA.

LOTERIE NATONALE

CLASSE D.

TIRAGES, LE TROISIEME MERCREDI DE CHAQUE MOIS

LE QUINZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 19 SEPT. 1888

A DEUX HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS

$50,000.00

Gros Lot : Un immeuble de 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette	5.00	5,000.00
2307 lots valant		$50,000.00

$1.00 le BILLET

Le Secrétaire : S. E. LEFEBVRE

Bureaux : 19 rue Saint-Jacques, Montreal, Canada.

N. B.—L'administration de la Loterie attire l'attention de ses clients sur les importants changements opérés dans la nomenclature des lots et les informe en même temps qu'elle discontinue la Deuxième Série (Billets de 25cts.) 263-u Q H

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adresse : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont. 24-1—88-89

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du " Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte système européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

AVIS AUX MERES—Le " SIROP CALMANT DE MRS WINSLOW " devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi " brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il agit de l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le " Sirop calmant de Mme Winslow " et ne prenez acune autre préparation.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

" L'HOTEL RICHELIEU "

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

JOSEPH LANDREVILLE

401 Rue Sparks

Ecuries de louage. Chevaux et voitures de premier ordre. Commandes exécutées sans retard. Communications par téléphone.

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épicerie dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crème de Miel et d'Amende de Hinds. Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

TOUT HOMME

Qui est FAIBLE, NERVEUX, DEBILE, qui souffre son IGNORANCE et sa FOLIE, résultant avec prédominance de l'ABUS DE VIGUEUR de l'ESPRIT et des VILAINES ENTURES, toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des SOURCES de la VIE, MAUX DE TETE, MALADIE DE LA PEAU, PERTE DE MEMOIRE, LACHETE et IRRITABILITE de TEMPERAMENT, BOUTONS et ROUGEURS sur la figure et tous les symptômes de DEBILITE GENERALE, CONSOMPTION dans un avenir rapproché, d'INSANITE, peuvent trouver un remède efficace en se servant de notre spécifique No 24, une cure certaine et certaine. Il donne la VIGUEUR de la JEUNESSE et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux MUSCLES et aux NERFS, reconstruisant le système musculaire et imprimant sa action toute énergique physique du corps humain. A l'aide de notre spécifique No 24 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison Garantie. Notre spécifique No 24 est un REMEDE infaillible pour toutes les MALADIES SECRETES de QUELQUE NATURE qu'elles aient été. Vente depuis après entre GARANTIES par écrit qui opérera une GUERISON. Prix $5. Compagnie de Médecine de Toronto, Toronto, Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant, ce n'est plus une maladie incurable, malgré qu'elle soit réclamée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de nos REMEDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils affectent par malgré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les inflammes de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3

GUERISON GARANTIE

COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, TORONTO, ONT.

TEINTURE pour les CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux : noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré. Envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2 la bouteille. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

ARTICLES DE TOILETTE

En nous adressant votre commande, specifiez ce que vous désirez avoir et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 6 donne au teint la fraîcheur de la jeunesse ; c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne en sache rien. Prix $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix $2.00. No 10 fait disparaître les taches causées par les affections du foi. Prix $1.25. No 11 fait disparaître les boutons sur la figure. Prix $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix $1.25. No 14 fait disparaître le hâle. Prix $1.25. No 15 fait disparaître les vergetures. Prix $2.00. No 16 fait disparaître les marques de la petite vérole. Prix $1.25. No 17 empêche la trop grande transpiration. Prix $1.25. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux ou les faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont

LE BUSTE

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les femmes et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $2.00. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

MALADIES DES FEMMES

No 20 guérit infailliblement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les medecins les plus éminents recommandent cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Pilules Régulatrices Françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la tanaisie, la menthe ou toute autre préparation. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillibles, préviennent la douleur et amènent la REGULARITE. Prix $2. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont

Névralgie et Rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 21. Il peut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix UNE PIASTRE. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

DOMINION FLOUR STORE

La place où vous pouvez acheter à meilleur marché toutes espèces de grains, farine, etc.

THOMAS GORMAN

PROPRIETAIRE

36, Carré du Marché By, 36

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite 12 87-88

Hotel Riendeau

TENU SUR LE PLAN

Europeen et Américain

64 Rue SAINT-GABRIEL, Montreal

Cet hotel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment pourvue des primeurs de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

TAPIS ! TAPIS

Préларts, Sommiers élastiques, Matelats, Voitures d'Enfants, Chaises de repos et Sofas

Vous pouvez vous procurer toutes ces marchandises par petits versements à la semaine chez

W. DAVIS

222 RUE WELLINGTON

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE BALANCES DU CANADA

Au delà de 100 différents genres de :

Vitrines d'exposition améliorées (Show Cases), Tiroire à argent,

Couteaux et Outils de Bouchers

Ecrivez et informez-vous de nos CONDITIONS DE VENTES et une liste de prix.

S'adresser

C. Wilson & Fils

16, RUE ESPLANADE 16

TORONTO, Ont.

Vous mentionner le journal LE CANADA.

Beaudet & Desjardins

COIN des RUES BAY et FLORENCE, OTTAWA

MANUFACTURIERS DE

Cadres d'ouvertures, Portes, Jalousies, Moulures, Bois pour plancher, Bois à lambrisser, Meubles, Etc., Etc. Bois de charpente préparé constamment en mains.

Les meilleurs machines améliorées sont en usages dans notre établissement

Ouvrage de première Classe garanti. Communication téléphonique.

BUREAU A LA VILLE :

No 26 RUE SPARKS, RUSSELL HOUSE

GRANDE VARIETE DE CHAPEAUX

FRANCAIS,
ANGLAIS,
AMERICAINS et
CANADIENS, etc

— CHEZ —

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

MEUBLES ! MEUBLES !

Voici le temps d'acheter à bas prix des Meubles de

BONNE QUALITE

— CHEZ —

HARRIS & CAMPBELL

36, 38, 40, 42, 44

RUE O'CONNOR, Près de la Rue Sparks

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LÉVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. Nos ouvriers sont tous des pl